



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/46
3 juin 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

**PLAN PROVISOIRE DU DOCUMENT D'INTRODUCTION DU COMITÉ EXÉCUTIF
(DÉCISION 45/59(D) (I))**

Rappel des faits

1. Conformément à la décision 44/60, le Comité exécutif a examiné lors de sa 45^e réunion un rapport d'évaluation des vingt-huit recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen des mécanismes financiers du Protocole de Montréal, notamment la recommandation de préparer un document d'introduction concis à l'intention des nouveaux membres du Comité exécutif. La décision 45/59 d) chargeait le Secrétariat de préparer un projet de plan de document d'introduction du Comité exécutif, lequel serait examiné par ce dernier à sa 46^e session et servirait de base au projet de document d'introduction devant être présenté à la 47^e session. Le Comité a noté que le document d'introduction devrait comprendre, notamment, un résumé des décisions et des procédures liées à l'approbation des projets d'élimination des SAO, ainsi que les réglementations et pratiques du Comité exécutif.

2. Il convient de relever que dans la préparation du projet de plan, le Secrétariat a pris en considération les questions soulevées et les idées émises dans le rapport de l'évaluation de 2004 et l'examen des mécanismes financiers, de même que les discussions et les recommandations du Comité exécutif relatives audit rapport, tel que l'exigeait la décision XVI/36 de la Seizième Réunion des Parties. Dans ses discussions, le Comité exécutif a prévu que le document d'introduction serait dynamique, devant être régulièrement mis à jour. En effet, après la réunion finale, il serait chaque année inclus dans ce document les décisions politiques majeures afin d'en informer les nouveaux membres entrant au Comité l'année suivante.

3. Il est proposé qu'afin d'éviter le double emploi, le document d'introduction n'inclue pas des détails spécifiques sur les questions financières devant être couvertes dans le manuel ou recueil sur les rapports et la tenue des comptes du Fonds multilatéral prescrit par la décision 45/58, que le Trésorier et les agences d'exécution sont en train d'élaborer.

COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL : DOCUMENT D'INTRODUCTION

INTRODUCTION

- Objectif du document d'introduction
- Gestion et mise à jour du document d'introduction

1. LE FONDS MULTILATÉRAL – RAPPEL DES FAITS

- Le but du Fonds multilatéral
- Les concepts majeurs – par exemple les surcoûts, les plans-accords d'élimination en vue de la conformité des pays, les partenariats égaux
- Les structures principales du Fonds (avec une brève description du rôle et des responsabilités majeures de chaque organe, notamment le Comité exécutif --et les sous-groupes-- , le Secrétariat, les agences d'exécution multilatérales, les agences bilatérales, le Trésorier)
- Les contributions au Fonds et sa reconstitution

2. MODE DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Chaque section sous la rubrique « Mode de fonctionnement du Fonds » inclura des informations sur les décisions majeures concernant ce secteur. Des décisions spécifiques pertinentes à des sous-secteurs donnés seront discutées sous ce point. Les documents essentiels seront relevés, et il sera inclus sous le point 2.2 un tableau ou un graphique résumant la proposition, l'approbation et l'achèvement du projet, ainsi que l'interaction des organes du Fonds.

2.1 PLANIFICATION

- Au niveau institutionnel
 - La reconstitution et la planification financière
 - Plan type d'élimination triennal à horizon mobile
 - Plans d'exploitation et programmes de travail annuels des agences
- Au niveau national
 - Programme de pays
 - Le renforcement institutionnel et les rapports sur les données
 - Plans d'élimination nationaux et sectoriels – accords pluriannuels basés sur la performance

2.2 EXAMEN ET APPROBATION DES PROJETS (précédents et critères du processus d'examen)

- Politiques générales et décisions du Comité exécutif affectant le cycle des projets
- Propositions et types de projets
- Admissibilité et critères d'examen des projets
- Examen des surcoûts
- Lignes directrices pour l'examen des projets
Telles que les directives spécifiques aux secteurs pour les plans de gestion des frigorigènes et les plans d'élimination finale, les projets bromure de méthyle, et les plans d'élimination basés sur la performance.
- Approbation des projets
- Coopération bilatérale
- Coûts administratifs

2.3 EXÉCUTION DES PROJETS

- Politiques générales et décisions du Comité exécutif affectant l'exécution des projets

- Surveillance
 - Rapports périodiques des agences
 - Retards dans la mise en œuvre des projets et leur annulation
 - Rentrée des soldes des projets achevés

2.4 ÉVALUATION

- Objectifs de l'évaluation
- Programme de travail de la surveillance et de l'évaluation
- Rapports d'achèvement de projet
- Performance de l'agence d'exécution

3. DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

3.1 GÉNÉRALITÉS

- Mandat du Comité exécutif
- Conduite des délibérations (et consensus)
- Cycle annuel du Fonds et calendrier du Comité exécutif

3.2 POINTS DE L'ORDRE DU JOUR STANDARD

Cette section couvrira tous les points de l'ordre du jour standard, notamment les suivants : organisation des travaux; activités du Secrétariat; situation des contributions et des décaissements; état des ressources et planification; exécution du programme; propositions de projets; programmes de pays; questions d'orientation et suivi des décisions du Comité exécutif; comptes du Fonds multilatéral; budget du Secrétariat du Fonds; secteur de la production; et adoption du rapport. La section :

- donne une description détaillée de chaque point de l'ordre du jour ;
- rappelle les informations de base et les décisions, ainsi que les précédents relatifs au point de l'ordre du jour ;
- indique les documents associés au point de l'ordre du jour ; et
- s'il y a lieu, montre comment utiliser ou interpréter des documents spécifiques.

4. LOGISTIQUE DE LA RÉUNION

4.1 AVANT LA SESSION

- Représentation et participation
 - Cooptation des pays
 - Les ONG et les observateurs
- Documents de la réunion, l'intranet, le site Internet
- Le lieu de la réunion

- Dispositions de voyage et appui aux pays sous l'Article 5

4.2 PENDANT LA SESSION

- Horaires journaliers
- Interprétation et traduction
- Documents pour la salle de conférence
- Rédaction du rapport

4.3 APRÈS LA SESSION

- Finalisation du rapport
- Diffusion du rapport / synthèse après réunion / communiqué de presse
- Actions à mener après la réunion (par le Secrétariat, les agences, le Trésorier, etc.)

5. INFORMATION DE RÉFÉRENCE

5.1 ORGANISATIONS ET PARTICIPANTS

- Nom, adresse, site Internet et contact principal
- Membres du Comité exécutif
- Secrétariat
 - Services assurés par le Secrétariat
 - Adresse, téléphone, télécopie et courrier électronique
 - Comment s'y rendre/s'orienter
 - Détails sur les membres du personnel
- Agences d'exécution
- Agences bilatérales
- Le Trésorier

5.2 PUBLICATIONS, RESSOURCES D'INFORMATION ET BASES DE DONNÉES

- Publications du Fonds multilatéral (peuvent être insérées dans la chemise des documents de référence)
 - Prospectus
 - Brochure
- Liste annotée des sources d'information supplémentaire
 - L'intranet du Fonds multilatéral
 - Politiques, procédures, lignes directrices et critères
 - Inventaire des projets approuvés

- Fiches récapitulatives des programmes de pays
- Site Internet du Secrétariat pour l’ozone
- Manuel des traités internationaux pour la protection de la couche d’ozone

5.3 GLOSSAIRE

Les principaux termes et sigles du Fonds multilatéral tels que programme de pays, projet d’investissement, SAO, billet à ordre, et surcoût.

RECOMMANDATIONS

Le Comité exécutif est prié :

1. de noter le projet de plan de document d’introduction du Comité exécutif, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/46; et
2. d’inviter le Secrétariat à poursuivre l’élaboration du projet de document d’introduction afin que celui-ci soit présenté à la 47^e Réunion.